

LE CHAPELET SECRET
DE LA MÈRE AGNÈS ARNAULD

par Jean LESAULNIER

Il peut sembler présomptueux de vouloir présenter de nouveau *Le Chapelet secret* de la Mère Agnès, vu les nombreuses pages qui lui ont déjà été consacrées. L'essentiel semble avoir été dit dans les Relations anciennes de Catherine Le Maistre et d'Angélique de Saint-Jean (1), comme dans les travaux érudits de Jean Orcibal et de Louis Cognet, et, plus récemment, dans ceux de Koji Kawamata et de Jean-Robert Armogathe (2).

Je soussignée sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, religieuse et prieure indigne du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, reconnais et certifie qu'aucune que moi n'a composé l'écrit intitulé : *Le chapelet secret du Saint-Sacrement* ; que je l'ai fait plus de quatre ans avant que je connusse feu M. l'abbé de Saint-Cyran, sinon de réputation et pour l'avoir vu une seule fois à notre monastère des Champs, auparavant que nous fussions établies en cette ville ; et que je n'ai eu autre dessein en écrivant ce chapelet que de m'exprimer plus facilement que je ne pouvais faire de vive voix au P. de Condren, [...], auquel je désirai de communiquer ces pensées, et qui m'ordonna de les écrire... (3).

Cette reconnaissance officielle de la Mère Agnès, qui date du 30 janvier 1652, témoigne encore de l'immense retentissement d'un petit écrit de dévotion composé un quart de siècle plus tôt dans le silence d'une cellule. C'est dire s'il mérite une attention redoublée de la part de l'historien : attention au texte, à son auteur et à ses premiers lecteurs ; attention au contexte de la polémique des années 1633-1634 ; attention aux enjeux véritables de cette affaire (4).

*
* *

A la fin de l'été 1626, au retour de l'abbaye normande de Gomerfontaine, la Mère Agnès reprend ses activités de prieure au monastère de Port-Royal de Paris, aux côtés de l'abbesse sa sœur, la Mère Angélique. De tempérament bien différent, mais très unies dans la conduite de leur maison, elles ont envisagé assez tôt, dès 1623-1624, le transfert de l'abbaye des Champs à Paris. Le 7 mai 1625, la Mère Agnès voit pour la première fois l'abbé de Saint-Cyran (elle ne le reverra pas avant 1635) ; et, le lendemain, les religieuses commencent la pratique de l'adoration nocturne du Saint-Sacrement. Trois semaines plus tard, Agnès et Angélique s'installent avec dix-huit de leurs compagnes au faubourg Saint-Jacques : on est le dimanche 29 mai, jour du Saint-Sacrement. Ces faits et ces dates symboliques marquent sans nul doute l'esprit des moniales et de leurs amis.

Jacqueline et Jeanne Arnauld — nous les connaissons sous leur nom de religion d'Angélique et d'Agnès —, vivent depuis leur tout jeune âge dans la familiarité du couvent. Les deux femmes ne se ressemblent guère. On se souvient de ces lignes de leur nièce Angélique de Saint-Jean sur sa tante Catherine Arnauld, épouse séparée d'Isaac le Maistre : elle avait « un naturel fort vif et fort gai. Car elle tenait de M. Arnauld son père, dont les enfants étaient partagés : les uns lui ressemblant beaucoup dans son tempérament ardent, et les autres tenant de la froideur de M. Marion du côté de la mère. M. d'Andilly, M^{me} Le Maistre et la Mère Angélique se ressemblaient d'un côté, et M. d'Angers, la Mère Agnès et la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation de l'autre » (5). Selon un témoin plus tardif, « la Mère Angélique avait, dit-on, plus d'esprit que M. Arnauld [Antoine, le théologien]. C'était une tête d'homme, ferme et habile, mais fort humble. Elle disait à la Mère Agnès, quand elle la voyait occupée à ses méditations, qu'elle rêvait » (6) ; Pierre Thomas du Fossé décrit la première comme « vive et toute de feu », la seconde comme « posée et paraissant même d'un tempérament froid et lent » (7).

On connaît les destins croisés d'Agnès et d'Angélique : leur entrée au couvent, l'une à Saint-Cyr — elle a six ans et demi —, l'autre à Port-Royal, à deux lieues de là — elle a neuf ans. Agnès, écrira Angélique dans sa *Relation* autobiographique en 1655, « se portait à tous les exercices de la religion avec une telle affection, surtout à l'office divin, qu'à neuf ans elle savait le psautier par cœur, tout le chant et toutes les cérémonies, qu'elle observait avec une ponctualité merveilleuse » (8).

Les deux jeunes moniales subissent la même influence de la famille Arnauld. Jeanne rencontre souvent Jacqueline, soit à l'hôtel

paternel de la rue de la Verrerie à Paris, soit à Port-Royal, où elles jouent ensemble et se querellent parfois. Quand, en 1608-1609, Angélique se dit touchée de la grâce divine, tout de suite sa sœur la comprend et adhère à son orientation nouvelle : lors de la journée du Guichet, le 25 septembre 1609, Jeanne prend le parti de son aînée et, à son frère Robert, qui la prend à témoin de l'ingratitude d'Angélique, elle répond « avec sa gravité que sa sœur n'avait point tort, qu'elle ne faisait que ce qu'elle était obligée de faire et ce que le concile de Trente lui commandait » — « Oh ! vraiment, nous en tenons, réplique, furieux, M. d'Andilly. En voici encore une qui se mêle de nous alléguer les canons et les conciles » (9). Jeanne reste quelques jours à Port-Royal. Malade en octobre, elle passera plusieurs semaines à Paris et dans la propriété familiale d'Andilly, avant de retourner à Port-Royal, et non à Saint-Cyr. Angélique souhaite, semble-t-il, la garder à ses côtés : mais Jeanne se montre encore attachée à son abbaye.

Pendant, au début de 1610, elle franchit le pas et exprime son désir d'entrer à Port-Royal. Sa mise à l'épreuve dure un an : le 28 janvier 1611, elle prend l'habit cistercien, devenant en même temps maîtresse des novices, puis professe le 1^{er} mai 1612 et coadjutrice de sa sœur le 15 juillet 1619.

La Mère Agnès gardera pendant plus de dix ans ce titre et cette fonction : elle dirige de fait Port-Royal pendant les séjours d'Angélique à Maubuisson (1618-1623) et dans d'autres abbayes comme Le Lys et Poissy. Les deux sœurs reçoivent les conseils et instructions des mêmes directeurs spirituels. En 1640 (ou 1641), la Mère Agnès parlera en particulier « de trois personnes d'élite qui nous visitaient trois ou quatre fois l'an avec grande charité et qui imprimaient un même esprit dans toutes les filles, d'où il résultait une parfaite union, ce qui nous a fait aimer cette conduite uniforme que nous garderons toujours » (10). La moniale évoque là le rôle capital joué par trois religieux : le jésuite Jean Suffren, avec qui Agnès échangera de nombreuses lettres et qui sera son directeur de conscience de 1614 à 1626 ; le P. Archange de Pembroke, capucin, qui a fait partie du milieu dévot de M^{me} Acarie et de Benoît de Canfield ; et le feuillant Eustache de Saint-Paul Asseline, cousin d'une religieuse de Port-Royal, Marguerite de Sainte-Blandine de La Grange. Il faut ajouter les noms d'autres conseillers spirituels : les cisterciens Nicolas Boucherat et Étienne Mauguier, le Normand Thomas Gallot, et deux hommes que nous retrouverons dans l'histoire du *Chapelet* : le jésuite Étienne Binet et le docteur en théologie André Duval.

D'un autre côté, depuis très longtemps, Agnès et Angélique sont soutenues, dans la réforme de Port-Royal, par de grandes figures de l'épiscopat. On connaît déjà les liens établis par saint François de Sales avec la famille Arnauld et avec l'abbaye : Agnès recommandera longtemps la lecture des œuvres de l'évêque de Genève. On cite moins souvent les visites d'un Léonard de Trapes, archevêque d'Auch (11), les sermons de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (12), de Philippe Cospeau, évêque de Nantes (13), de M. de Vilazel, évêque de Saint-Brieuc (14), et, plus tard, de Sébastien Zamet, titulaire du siège de Langres.

De ces hommes, les religieuses reçoivent instructions et conseils spirituels, mais aussi avis et réflexions sur la conduite de l'abbaye, en particulier à propos de l'installation de Port-Royal à Paris. Dès le retour de la Mère Angélique et de ses sœurs, de Maubuisson, dans la vallée de Chevreuse, au printemps 1623, le projet de déménagement est envisagé : « Quelques personnes [dont le P. Binet] m'avaient conseillé d'y transporter notre maison, qui était très malsaine », écrira Angélique dans sa *Relation* (15). Le 24 juin 1623, Eustache de Saint-Paul lui écrit : « Je voudrais bien vous voir établir dans cette ville, au lieu de certaines hospitalières, qui sont venues de Louviers, qui se mettent ici au faubourg Saint-Germain, bon gré mal gré M. notre archevêque, qui ne goûte guère cet établissement et aimerait bien mieux le vôtre, aussi bien que moi » (16). M^{me} Arnauld mère, qui « le désirait beaucoup », selon Angélique, devait faire le reste et se dévouer sans compter et avec ténacité à la réalisation du projet.

*

* *

Le transfert de 1625 constitue un tournant capital pour l'abbaye, qui, après quelques mois, connaît de nouveaux visiteurs et de nouveaux directeurs. « Ce fut peu après cet établissement à Paris, écrit Angélique de Saint-Jean, que M. l'évêque de Langres commença de prendre la conduite de la maison ; et, dans le même temps, les Pères de l'Oratoire y fréquentaient fort et dirigeaient les filles. M. de Bérulle y vint quelquefois, le P. de Condren aussi et quantité d'autres, comme le P. de Coligni, qui fut depuis M. de Coligni, le P. Prépavin, le P. Lambert, le P. Benoît, le P. Bonnefoi, le P. Desmarets, etc. Cela a duré jusqu'à l'année 1633 » (17).

On a ainsi d'un côté Sébastien Zamet, à la présence souvent pesante, et non pas, ou pas encore, l'abbé de Saint-Cyran. Au début

de 1626, lors d'une conversation avec Agnès et Angélique, Zamet dévoile « qu'il y avait quelques années qu'il avait dans l'esprit d'essayer de faire une religion [c'est-à-dire une "communauté religieuse"] qui eût pour fin principale d'adorer et d'honorer le Saint-Sacrement, que pour cela il y eût toujours quelqu'un qui l'assistât jour et nuit » (18). En relations étroites avec M. d'Andilly et M^{me} Arnauld, l'abbé de Saint-Cyran n'a pas encouragé l'installation à Paris : il dit un jour à Antoine Le Maistre que « plus il considérait ce désert [des Champs], plus il le trouvait beau, et qu'il allait encore faire des reproches à la Mère Angélique de ce qu'elle avait quitté cette belle solitude » (19).

D'un autre côté les deux oratoriens Pierre de Bérulle et Charles de Condren, ainsi que plusieurs de leurs confrères, introduisent à Port-Royal des idées spirituelles nouvelles : le premier, homme d'action et de contemplation, a publié en 1623 ses *Grandeurs de Jésus* ; le second, qui est, comme Bérulle, un ami de Saint-Cyran, trouve dans la Mère Agnès une disciple particulièrement accueillante à ses conceptions spirituelles et mystiques. Tandis que le jésuite Suffren va s'éloigner de Port-Royal, Condren s'établit à Saint-Magloire, non loin de là, se rendant aisément à l'abbaye du faubourg Saint-Jacques.

Au milieu de l'été 1626, la Mère Agnès a passé quelques semaines près de Gisors en Normandie pour conforter la réforme de Gomerfontaine ; à son retour, elle prend connaissance d'un texte écrit par sa consœur Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif : selon Catherine Le Maistre, « cette dernière récitait un jour un petit chapelet qui contenait ces trois mots : "Jésus", "amour", "miséricorde". Il lui vint en pensée de dire à la place de celui-là :

« Adoration à Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement !
Honneur à Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement !
Gloire à Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement ! »

La Mère Geneviève le communiqua à Zamet, qui le fit imprimer. « et personne n'y trouva rien à redire ».

« L'autre chapelet [...], poursuit M^{me} Le Maistre, fut composé avec aussi peu de dessein que le premier. La religieuse qui le fit [la Mère Agnès], ayant eu la pensée de se servir d'autres paroles moins usitées, en parla au R.P. de Condren, de l'Oratoire, qui lui demanda comment elle les entendait. Elle lui dit qu'elle aurait peine à s'expliquer de vive voix, mais qu'il lui semblait qu'elle l'écrivait bien facilement. Il lui dit de le faire et elle écrivit ses pensées sans réflexion,

comme si elle n'eût fait que copier quelque chose », Angélique donne une précision supplémentaire : la Mère Agnès aurait affirmé à Condren « avec simplicité qu'elle se trouvait devant Jésus-Christ dans une disposition d'*abaissement* et d'*anéantissement* (20) qu'elle aurait exprimée par des attributs différents de ceux du *Chapelet* de la Mère Geneviève ».

Le texte sorti de la plume de la prieure de Port-Royal est ainsi composé de seize attributs, qui correspondent aux seize siècles de l'Église. Les dix premiers sont positifs : « Sainteté à Jésus-Christ, vérité, liberté, existence, suffisance, satiété, plénitude, éminence, possession, règne » ; les six autres négatifs : « Inaccessibilité, incompréhensibilité, indépendance, incommunicabilité, illimitation, inapplication ». Voici le premier :

« Sur le premier attribut : Sainteté à Jésus-Christ

Afin que Jésus-Christ soit au Très Saint-Sacrement
en sorte qu'il ne sorte point de lui-même,
c'est-à-dire que la société qu'il veut avoir avec les hommes
soit d'une manière séparée d'eux et résidente en lui-même,
n'étant pas raisonnable qu'il s'approche de nous,
qui ne sommes que péché,
et même en l'état de grâce
il n'y a rien en nous digne de la Sainteté de Dieu,
de façon que nous devrions dire au Très Saint-Sacrement
ce que saint Pierre disait à Jésus-Christ :
"Retirez-vous de nous, Seigneur,
car nous sommes pécheurs" ».

Sur la manière dont a été composé ce *Chapelet*, nous ne possédons que deux textes de la Mère Agnès elle-même. Dans une lettre du 22 août 1633 à son frère Robert, la moniale évoque un « petit écrit [qu'elle fit] il y a six ans fort simplement pour exprimer quelques pensées [qu'elle avait] eues, sans en vouloir faire usage ni les communiquer à personne » ; et, dans sa déclaration du 30 janvier 1652, Agnès dit qu'elle a rédigé ce texte « avec grande simplicité » (21).

Ces divers extraits d'Agnès, de Catherine Le Maistre et d'Angélique de Saint-Jean, mettent en évidence trois points précis : d'abord la religieuse a composé avec "facilité", "simplicité", et "sans réflexion" ou "quasi sans réflexion" ; ensuite elle a écrit comme sous la dictée de quelqu'un, « comme si elle n'eût fait que copier quelque chose » : « il lui semblait qu'elle n'avait que prêté sa main et qu'un autre esprit que le sien lui dictait ce qu'elle écrivait quasi

sans réflexion » ; enfin sa disposition d'esprit est « un état d'abaissement et d'anéantissement », pour reprendre Angélique de Saint-Jean, qui a parfaitement compris l'inspiration condréniennne de ce petit écrit mystique.

Quels sont les premiers lecteurs du *Chapelet* et comment réagissent-ils ?

Selon Catherine Le Maistre, « on tint [...] cet écrit fort secret ». A Port-Royal, les copies ne semblent pas avoir été nombreuses au départ : on sait seulement que, quand, en compagnie de la Mère Agnès, la Mère Marie des Anges Suireau part pour l'abbaye de Maubuisson le 7 janvier 1627, elle emporte une copie du manuscrit du *Chapelet*. En dehors de Port-Royal, une dizaine de personnes seulement en obtient la communication : Charles de Condren, bien sûr, qui « l'approuva avec éloge » ; et Sébastien Zamet, à qui la Mère Agnès l'envoya et « qui lui manda qu'elle devait révéler ces pensées, non comme venant d'elle, mais comme des pensées de Jésus-Christ en elle ». Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, adressa à la Mère Agnès « de grandes louanges, dit-on », et « témoigna en être ravi ». A l'Oratoire, Condren communiqua le *Chapelet* à ses plus proches disciples : Claude Séguenot et René Barrême, dont nous allons reparler. Enfin trois autres amies de Port-Royal au moins reçoivent des copies : M^{me} de Longueville, bienfaitrice de l'abbaye, Marguerite-Marie de La Trémoille, abbesse du Lys, et une carmélite, sœur Anne de Jésus, du couvent de la rue Chapon. Remarquons que Saint-Cyran ne fait pas partie des premiers lecteurs du *Chapelet*.

On peut faire confiance aux auteurs des Relations, qui assurent que le *Chapelet* resta secret pendant plusieurs années. Seules en eurent connaissance les personnes « qui travaillaient à l'ordre du Saint-Sacrement ».

*

* *

Au début de 1626, on l'a vu, Sébastien Zamet annonce aux Mères Agnès et Angélique son intention de créer une maison où le Saint-Sacrement serait honoré jour et nuit. Plusieurs textes émanant de Port-Royal et de l'Oratoire donnent des précisions sur cette fondation. Selon une lettre d'Angélique Arnauld, du 17 décembre 1626, Condren soutient le projet, mais hésite et prend trop son temps (22). Le même jour, Agnès écrit à Blaise Le Féron, docteur de Sorbonne, parti à Rome pour négocier la fondation :

« Jamais je n'eus moins de pensées du Saint-Sacrement que

depuis que je me suis donnée à sa vénération. Je regarde ce mystère comme une chose à laquelle je dois mon être par anéantissement et non par application. Il me semble que je suis un petit grain de froment qui pourrit maintenant en terre (car mon cœur me délaisse de plus en plus), pour être fait épi, et puis farine, et enfin hostie (bien que très-indigne) du Saint-Sacrement » (23).

Tandis qu'Agnès est absente de Paris du 7 janvier 1627 au début d'avril suivant, Angélique s'emploie à faire avancer le projet de nouvelle maison. Le 27 janvier, elle écrit à Blaise Le Féron : « Le bon P. de Condren nous est venu voir. Il est plus au Saint-Sacrement que jamais et nous a assuré que vous aurez de ses nouvelles par ce courrier » (24). Le 27 mars, Angélique prend de nouveau la plume pour écrire au même docteur : « Je vous envoie une lettre du R.P. de Condren au R.P. Bertin qu'il a écrite en notre parloir. Il ne peut, ce me semble, avoir plus d'affection à l'affaire qu'il en a. Il m'a assuré que le R.P. de Bérulle est pour nous, mais c'est un homme qui ne se veut point mêler d'affaires » (25).

L'autorisation papale ne se fait pas attendre, puisque, le 11 août, la bulle institue la nouvelle maison. En revanche, il n'en va pas de même pour sa reconnaissance en France. D'un côté Port-Royal obtient satisfaction pour la conduite de l'abbaye parisienne, qui sera désormais dirigée par une abbesse élue pour trois ans, renouvelables, par les religieuses. De l'autre la Mère Angélique tente d'obtenir l'autorisation d'ouvrir l'Institut du Saint-Sacrement, pour lequel Zamet et Bellegarde déploient tout leur talent. Les lettres patentes créant la nouvelle communauté seront signées, en 1630 seulement, par le garde des sceaux Michel de Marillac. Trois autres années seront nécessaires pour que l'Institut soit ouvert, non loin du Louvre, le 8 mai 1633 : la Mère Angélique s'y installe en compagnie de trois professes et de quatre postulantes, avec la bénédiction de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, et celles de Zamet et de Bellegarde. « De nombreuses et illustres personnes » se rendent à l'Institut, en particulier divers membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Pour secrète qu'elle soit, elle aussi, la Compagnie connaît une existence réelle, quoique mal connue, depuis quelques années. Il est communément admis que l'idée première en revient à un laïque, Henri de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, qui, en mai 1627, a constitué un groupe destiné à « promouvoir la gloire de Dieu par tous les moyens ». Des religieux, jésuites et capucins, mais aussi des oratoriens, comme Condren, sont les premiers à encourager cette initiative laïque. C'est l'époque où le cardinal de Richelieu « s'en-

gage dans sa politique réaliste et laïque subordonnant les intérêts de l'Église à ceux de l'État » (René Taveneaux) ; une politique contestée par le milieu dévot, celui de Bérulle et de Condren. Mais la Compagnie réunit aussi des proches du premier ministre comme Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, Antoine Godeau, évêque de Vence (26).

“Foyer de méditation” et “lieu d'action”, pour reprendre les termes de René Taveneaux, la Compagnie ne prend vraiment son essor qu'en 1629. Le 5 mai 1633, ses membres sont invités fermement à aller communier à l'Institut du Saint-Sacrement « pour entrer en participation de toute la gloire que cette nouvelle maison rendait à Notre-Seigneur » (27). Dès son ouverture, soutenue par la Compagnie et baignée dans un climat profond de vénération du Saint-Sacrement, la communauté de la Mère Angélique paraît bénéficier de la faveur de l'opinion générale. Or, moins de cinq ans plus tard, l'Institut devra fermer ses portes après une brève histoire tumultueuse. Que s'est-il donc passé ?

Si l'occasion de l'échec de l'Institut est évident : *Le Chapelet secret* de la Mère Agnès, et les auteurs nommément désignés : Bellegarde et les jésuites, les enjeux en revanche paraissent moins faciles à déterminer.

Retraçons brièvement la querelle qui oppose les deux camps d'une manière farouche. D'une part Bellegarde soumet à la sagacité de huit docteurs de la Sorbonne, emmenés et influencés par André Duval, l'analyse du *Chapelet secret* : le 18 juin 1633, ce groupe, mais non la Faculté de théologie, le condamne en termes sévères, y voyant « plusieurs extravagances, impertinences, erreurs, blasphèmes et impiétés qui tendent à détourner les âmes de la pratique des vertus de la foi, espérance et charité, à détruire la façon de prier instituée par Jésus-Christ », c'est-à-dire le “Notre Père”. Certains de ces docteurs pourront bien, sans se rétracter, se plaindre plus tard d'« avoir été surpris » : le mal est fait. Les moniales du Saint-Sacrement sont taxées partout, y compris à la cour, d'“hérétiques”, de “visionnaires” et même de “sorcières” (28).

Fort de ses premiers succès, Bellegarde s'adresse à Rome et demande à Étienne Binet d'attaquer *Le Chapelet* : les *Remarques* manuscrites du jésuite sont largement diffusées. Sollicité aussi, le pouvoir royal agit très vite ; Richelieu appuie la dénonciation du *Chapelet* auprès du pape et vise clairement l'adversaire et le coupable : « On vous aura pu écrire, dit-il dans une lettre à son ambassadeur Créqui à Rome, touchant une nouvelle hérésie qui se commence dans Paris par le trop grand zèle de quelques religieuses,

entre lesquelles sont les sœurs de M. d'Andilly. Sa Majesté désire qu'au lieu de vous employer pour elles, vous agissiez auprès du pape, afin que, leur erreur étant condamnée, on arrête le cours à d'autres qui pourraient naître ensuite ».

Les amis du Saint-Sacrement répliquent en s'adressant au théologien le plus en vue du clergé français : Saint-Cyran est invité de manière pressante par Zamet à examiner *Le Chapelet*. Avec son neveu Martin de Barcos, l'abbé étudie le texte pendant trois ou quatre heures : il assure le soir même l'évêque de Langres de son opinion favorable et rassure la Mère Angélique : « Il n'avait rien remarqué qui ne pût être très bien soutenu, quoiqu'il y eût quelque obscurité d'expression ». Saint-Cyran se tourne vers ses amis docteurs de Louvain, Cornelius Jansénius et Libert Froidmont : en juillet 1633, ils envoient leur approbation, quelque peu embarrassée, il est vrai, mais précieuse pour retourner l'opinion publique (29).

Ces approbations sont appuyées par la publication, en cette même année 1633, d'un opuscule intitulé : *Élévation d'esprit à Jésus-Christ Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement, contenant divers usages de grâces sur ses perfections divines*. Il se présente sur deux colonnes : à gauche le texte du *Chapelet secret*, et à droite, beaucoup plus long, celui de l'*Élévation* ou prière développée ou explicative. Cet opuscule est imprimé à la demande du P. de Condren, par son disciple René Barrême, mais à l'insu de l'auteur de l'*Élévation*, Claude Ségue-not, qui est alors supérieur de la maison oratorienne de Dijon (la Mère Agnès est au même moment abbesse de Notre-Dame du Tard, dans la même ville) (30). C'est là sans aucun doute la contribution essentielle — quoique discrète ou secrète — de Condren : elle va s'ajouter à l'intervention capitale de Saint-Cyran à l'automne.

Rome a adopté une position médiane : le pape ordonne en effet la suppression de tous les exemplaires du *Chapelet*, qui « se sont répandus un peu partout en province », mais refuse de le condamner et de le mettre à l'Index. Les partisans de l'Institut veulent gagner la partie de manière indiscutable. Après avoir fait présenter un mémoire justificatif à Richelieu, Sébastien Zamet demande à Saint-Cyran de défendre *Le Chapelet* par écrit. Alors que sortent des presses les premiers volumes de *Petrus Aurelius*, l'abbé rédige une *Apologie [...] faite pour servir de défense à un petit livre intitulé le "Chapelet secret du Saint-Sacrement" et pour réfuter quelques remarques qui avaient été faites sur ledit "Chapelet"*.

Brillante et argumentée, cette *Apologie* court d'abord manuscrite sous le manteau et connaît un succès immédiat ; rédigée peu

avant octobre 1633, elle sera imprimée quelques mois plus tard. Elle suscite en 1634 et 1635 de nouvelles attaques du P. Binet et des jésuites, et de nouvelles réfutations de Saint-Cyran. La partie semble gagnée sur ce front : le *Chapelet* n'a pas été formellement condamné par Rome ; au contraire, il a été largement répandu et beaucoup apprécié.

Pourtant Zamet et ses amis pourraient n'avoir emporté qu'une victoire à la Pyrrhus : l'élan est en effet brisé pour la maison du Saint-Sacrement, qui devra fermer ses portes le 18 mai 1638.

En juillet 1634 déjà, l'oratorien Claude Bertin dresse pour le nonce un rapport sévère sur le fonctionnement du nouvel Institut, rapport que Jean Orcibal résume en ces termes : « La maison n'est payée que pour un quart ou un sixième ; M^{me} de Longueville n'a de fondatrice que le nom ; désormais la Mère Angélique ne peut plus faire de bien aux cisterciennes ; les difficultés montrent que le nouvel établissement ne plaît pas à Dieu ; il faut ramener les religieuses à leur ancien monastère et le replacer sous la règle de Cîteaux et la dépendance de l'ordinaire » (31). Les enjeux véritables de la polémique — Port-Royal dira : la “tempête” ou la “persécution” — sont multiples et entremêlés.

A la suite du transfert de Port-Royal à Paris, les oratoriens ont bénéficié dans le nouveau couvent d'une prépondérance croissante au détriment des jésuites et des capucins : prépondérance qui s'inscrit par ailleurs dans l'histoire difficile des relations entre réguliers et séculiers. Une concurrence évidente s'est établie entre le Carmel et l'Oratoire : elle a conduit des hommes comme Bérulle à mesurer leur appui à Port-Royal, ou à l'attaquer franchement comme Bertin ou Duval. Les rapports se sont exacerbés entre les trois évêques tuteurs de l'Institut du Saint-Sacrement, Gondi, Bellegarde et Zamet, plus tard entre Zamet et Saint-Cyran, et enfin entre Saint-Cyran et Condren.

A l'intérieur même de Port-Royal et de la maison du Saint-Sacrement, les relations se crispent et se gâtent, les rivalités s'aiguisent : l'historien connaît assez bien le rôle joué par la jeune Anne de Jésus de Foissy de Chamesson, que Zamet avait choisie comme future supérieure de l'Institut, comme les réticences vite dissipées de la Mère Agnès et la lutte de la sœur Marie-Claire Arnauld. Il sait moins bien la nature des rapports entre Angélique, Agnès et Geneviève de l'Incarnation Le Tardif : pourquoi l'historiographie port-royaliste est-elle si pauvre sur cette dernière ? Quelle raison a pu pousser un jour Angélique de Saint-Jean à brûler ses lettres ? Qu'en est-il exactement de son *Chapelet* ?

Ces remarques et ces questions ne sauraient faire oublier le problème fondamental concernant la vie spirituelle et la vie mystique : il met aux prises d'un côté les humanistes qui « dénonçaient dans *Le Chapelet secret* une nouvelle spiritualité trop sublime », et de l'autre des théologiens et écrivains qui tentaient de remettre au centre de la vie chrétienne l'amour et l'adoration. La Mère Agnès s'inscrit dans la ligne de Condren, de Bérulle et de saint François de Sales. Si elle exagère et se contredit, la cause en réside dans le fait que sa charité est toute tournée vers la grandeur de Dieu, et qu'en tout chrétien coexistent le vieil homme et le nouveau. « C'est imiter l'humilité de Dieu dans l'eucharistie, écrit Jean Orcibal, que de reconnaître en échange notre bassesse et notre néant. Nos œuvres n'ont de valeur que dans la mesure où le Christ les produit en nous ; et la théorie bérullienne du Corps mystique s'épanouit dans l'idée de la possession d'amour réciproque » (32).

L'abbé de Saint-Cyran retrouve lui-même dans son *Apologie du Chapelet* « sans le savoir, poursuit J. Orcibal, le célèbre mouvement du Cantique spirituel de saint Jean de la Croix. Mais c'est surtout sous l'influence du *Traité* salésien de *l'Amour de Dieu* que le défenseur du *Chapelet* ramène toutes les vertus à la charité, qu'il glorifie la désappropriation, parfait désintéressement allant, par rapport au salut, jusqu'à l'indifférence » (33). *L'Apologie* de Saint-Cyran, comme *l'Élévation* de Séguenot, est une défense, mais aussi une illustration du *Chapelet secret*, qui reste une œuvre spirituelle de haute tenue.

*

* *

Si l'on en croit sa déclaration de janvier 1652, la Mère Agnès n'a jamais désiré établir sur ses pensées exprimées par *Le Chapelet* « aucune nouvelle dévotion et encore moins qu'elles fussent en usage et qu'on en fit aucune pratique, soit en ce monastère, soit ailleurs, comme aussi n'en a-t-on fait aucune » (34).

Témoignage exceptionnel d'une vie intérieure profonde, ce petit écrit devait être l'occasion d'un grand tumulte. Il fallut pourtant se rendre à l'évidence. L'Institut devait manquer son départ pour de multiples raisons purement humaines ou politiques. Il serait sans doute exagéré d'avancer que le procès intenté à l'auteur du *Chapelet* l'était en réalité à la religieuse et à la femme qui osait s'occuper de spiritualité et de mystique, comme un jour on critiquera le

laïque auteur des *Provinciales* et des *Pensées*. Il serait peut-être plus audacieux d'opposer le prêtre placé au centre, au cœur, de l'Eucharistie, dans la ligne de Bérulle et de l'École française, et le laïque ou la religieuse, à qui serait abandonnée l'adoration du Saint-Sacrement, jointe à l'action apostolique ou à la vie conventuelle. La querelle du *Chapelet secret* laisse pour le moins entrevoir, semble-t-il, l'aspect moderne d'une question ancienne bien complexe.

NOTES

(1) La « Relation de ce qui a précédé l'établissement du Monastère du S. Sacrement, et de ce qui est arrivé depuis jusqu'en 1636 » par Catherine Le Maistre se lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la Vie de la Révérende Mère Marie Angélique de Sainte Magdeleine Arnauld Réformatrice de ce monastère*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol. in-12, t. I, pp. 419-455 (sur le *Chapelet* voir plus spécialement pp. 431-441) : ce texte de Catherine Le Maistre daterait de 1636 ou début 1637. La « Relation de l'origine et de la querelle du *Chapelet secret* du très Saint-Sacrement par la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld » se trouve au même t. I, pp. 456-475. Dans sa « Relation de la conduite de la Mère Angélique dans la première maison du S. Sacrement... », *ibid.*, pp. 507-584, la Mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny ne consacre que quelques lignes au *Chapelet*, p. 523.

(2) J. Orcibal, *Les origines du jansénisme. II et III. Jean Duvergier et Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps*, Paris, Vrin, 1947-1948, t. I, pp. 305-334, et *Saint-Cyran et le jansénisme*, Paris, Seuil, coll. « Maîtres spirituels », pp. 17-22 ; L. Cagnet, « Le *Chapelet secret* du Saint-Sacrement », [*Bulletin de la*] *Société des amis de Port-Royal*, [2], 1951, pp. 3-14 ; K. Kawamata, « Deux chapelets de Port-Royal », *Bulletin d'études françaises*, Dokkyō University, XVI, 1985, pp. 1-18 ; XVII, 1986, pp. 1-35 ; XVIII, 1987, pp. 1-26 ; J.-R. Armogathe, « Le *Chapelet secret* de Mère Agnès Arnauld », *XVII^e siècle*, 170, 1991, pp. 77-86.

(3) Voir le texte complet de cette lettre dans l'édition des *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, p. p. Rachel Gillet, avec une introduction de Prosper Faugère, Paris, Duprat, 1858, 2 vol., t. I, pp. 226-227.

(4) Le texte du *Chapelet secret* de la Mère Agnès, qui figure dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque de la Société de Port-Royal, P.R. 8 (et, en version longue, 31, 130 bis, 270 bis), a été publié dans François Pinthereau, *Les reliques de Messire Jean Duvergier de Hauranne*, Louvain, 1646, pp. 432-438, et dans

- Ch. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris, t. III, 1736, pp. 1-11 ; voir aussi J.-R. Armogathe, article cité, pp. 83-86.
- (5) *Mémoires d'Utrecht*, 1742, t. III, p. 314.
- (6) Témoignage attribué à l'abbé d'Auberine (ou d'Auberive) par le *Recueil de choses diverses* (1670-1671), éd. J. Lesaulnier, sous le titre : *Port-Royal insolite*, Paris, Klincksieck, collection « Port-Royal » n° 1, 1992, p. 302.
- (7) *Mémoires*, p. p. F. Bouquet, Rouen, Ch. Méterie, 1876-1879, 4 vol., t. III, p. 82.
- (8) *Relation*, publiée par J. Lesaulnier, dans *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 24.
- (9) Louis Cognet, *La réforme de Port-Royal. 1591-1618*, Paris, Sulliver, 1950, p. 118.
- (10) *Mémoires d'Utrecht*, 1742, t. I, p. 83.
- (11) Voir *Relation de la Mère Angélique*, éd. J. Lesaulnier, p. 27 ; L. de Trapes meurt le 29 octobre 1629.
- (12) J.-P. Camus prêche plusieurs fois à Port-Royal en 1620-1621 ; voir deux lettres à la Mère Agnès des 9 mai et 16 juin 1621 (L. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales. 1618-1626*, Paris, Sulliver, 1951, pp. 129 et suiv.).
- (13) Cospeau prononce, au printemps de 1621, à Port-Royal des Champs, neuf sermons que la Mère Angélique dit « admirables », dans une lettre à son frère Robert ; voir Émile Jacques, *Philippe Cospeau. Un ami-ennemi de Richelieu. 1571-1646*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 183.
- (14) Vilazel rend visite à Port-Royal avec Dom Eustache de Saint-Paul le 17 juillet 1623 et en repart le lendemain, voir L. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales*, pp. 184-185.
- (15) Éd. J. Lesaulnier, p. 44.
- (16) Lettre citée d'après L. Cognet, *ibid.*, p. 181 (elle se trouve à la B. N., f. fr., 17808).
- (17) *Mémoires d'Utrecht*, 1742, t. I, p. 217.
- (18) *Relation de la Mère Angélique*, éd. J. Lesaulnier, p. 50.
- (19) Nicolas Fontaine, *Mémoires*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1736, t. I, p. 200.
- (20) C'est moi qui souligne ; extrait provenant des *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 457.
- (21) La première citation provient des *Lettres de la Mère Agnès*, t. I, p. 16, la seconde de la p. 226.
- (22) Référence de cette lettre donnée dans les *Lettres du Père Charles de Condren*, éd. Paul Auvray et André Jouffrey, Paris, Cerf, 1942, p. 13, n. 1, et dans L. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales*, p. 236.
- (23) *Lettres*, t. I, pp. 1-2.
- (24) Extrait de lettre cité dans l'édition P. Auvray et A. Jouffrey des *Lettres [...] de Condren*. Additions et corrections de la fin de l'ouvrage : la lettre autographe se trouve aux Archives de Troyes.
- (25) Extrait de lettre cité dans le même ouvrage, p. 12, n.
- (26) Voir R. Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique. 1610-1715*, Paris, SEDES, 1980, 2 vol., t. I, pp. 225-234 ; Alain Talon, *La Compagnie du Saint-Sacrement. (1629-1667). Spiritualité et société*, Paris, Cerf, 1990.
- (27) Cité par J. Orcibal, *Les origines du jansénisme*, t II, p. 309, n. 1.
- (28) Id., *ibid.*, t. II, p. 312.
- (29) Voir le texte de l'approbation de Froidmont (16 juillet 1633) et de Jansénius (23 juillet) dans L. N. Prunel, *Sébastien Zamet, sa vie et ses œuvres. Les origines du jansénisme*, Paris, 1912, p. 247, et dans l'article cité de J.-R. Armogathe, p. 78.
- (30) Voir à ce sujet la lettre de Séguenot au P. Claude Bertin, 8 juillet 1635,

dans Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, p. p. Ingold et Bonnardet, Paris, Picard, 1902-1905, 4 vol., t. II, pp. 161-162 ; la lettre de Séguenot est à la p. 162, n. 1 (« Elle fut imprimée il y a deux ou trois ans... ») ; voir aussi la lettre de la Mère Jeanne de Pourlan à l'abbé de Saint-Cyran, du 8 novembre 1633 : extrait dans J. Orcibal, *ibid.*, t. II, p. 314, n. 4. Aucune lettre de Condren relative à cette affaire n'a été conservée.

(31) Voir J. Orcibal, *ibid.*, t. II, p. 318, n. 5.

(32) J. Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 21.

(33) *Ibid.*

(34) *Lettres de la Mère Agnès*, éd. citée, t. I, pp. 226-227.